

LE BUDGET

SUITE DU DÉBAT SUR L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL
DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion du très honorable M. Ilsley (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'amendement de M. Macdonnell et le sous-amendement de M. MacInnis.

M. LUDGER DIONNE (Beauce): Monsieur l'Orateur, dans l'exposé annuel que présentait ici le 27 juin dernier le ministre des Finances (M. Ilsley) j'ai reconnu un manifeste désir de faire face à la situation que nous impose la transition de la guerre à la paix, mais n'ai pu discerner d'authentique effort pour répondre aux désirs de la population.

Je parlerai d'abord de l'insuccès de la conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral a-t-il le droit, sans d'abord consulter les provinces, de prélever des impôts en vue de faire honneur à ses obligations? A en juger par les lois que le ministre soumet à l'examen de la Chambre, il semble que le gouvernement fédéral jouisse effectivement de ce privilège. Or s'il peut taxer la population sans le consentement des provinces, pourquoi les consulterait-il? On me rétorquera sans doute qu'il cherche à éviter la double imposition, c'est-à-dire le prélèvement d'impôts et par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux. C'est un plan qui ne se recommande ni au point de vue pratique ni au point de vue économique, mais, puisque les provinces estiment une telle proposition inacceptable, je ne puis m'expliquer l'insistance du gouvernement fédéral.

Le régime des impôts directs adopté par le gouvernement fédéral est très désagréable pour la population. Alors, pourquoi exiger des provinces la perception des impôts directs pour ensuite les leur remettre à raison de \$12 ou \$15 par tête? Pourquoi enlever cette tâche déplaisante aux provinces? Pourquoi ne pas laisser les provinces percevoir les impôts qu'il leur plaît? En d'autres termes, pourquoi ne pas nous mêler de ce qui nous regarde? Je suis d'avis que nous avons suffisamment de besogne sans prendre sur nous de faire celle des provinces contre leur gré.

Je suis fatigué de ce marchandage avec les provinces et j'estime que l'influence des journaux de chaque province empêche la Chambre de mettre en œuvre ses idées d'ordre pratique. Qu'avons-nous obtenu jusqu'ici des provinces? Rien qui vaille. Dans presque toutes les provinces, les journaux ont accusé le gouvernement fédéral de viser à la centralisation et

[M. Burton.]

à la monopolisation des privilèges des provinces, et cela à leur désavantage. Nos ministres se sont évertués en vain à résoudre le problème. J'estime que nous y avons déjà consacré trop de temps. D'autre part, s'il nous est interdit de prélever des contributions sous forme d'impôt sur le revenu, de droits successoraux et le reste, nous devons aviser aux moyens de régulariser ce mode de perception ou parvenir à nos fins en nous appropriant d'autres domaines fiscaux.

Je passe aux impôts prévus dans le budget. Notre régime fiscal est injuste envers le peuple. Nos lois d'impôt sur le revenu, dans la pratique, frappent une partie seulement de la population, savoir les ouvriers et les maisons d'affaires. Les travailleurs ne peuvent se dérober au stoppage à la source et les institutions commerciales, dont des comptables et des vérificateurs doivent tenir les livres, sont forcées de payer l'impôt. Mais que dire des milliers de grands et de petits marchands, des membres des professions libérales et de toutes ces catégories de citoyens trop nombreuses pour qu'on les énumère? Comment perçoit-on leur contribution? La plupart n'en acquittent pas. Les autres sont à la merci des percepteurs. Les inspecteurs se contentent de ce qu'ils peuvent en tirer. On incite ouvertement à la malhonnêteté. La majorité de ces gens emploient tous leurs instants à imaginer des stratagèmes en vue de cacher leurs recettes. S'ils y réussissent, ils vivent dans la crainte continuelle d'être surpris et punis. Je ne connais pas de façon plus efficace de transformer nos gens en escrocs et en vauriens.

Voulons-nous de tels citoyens au Canada? Non. Pour prévenir ce malheur, il importe de modifier nos méthodes fiscales. N'oublions pas que le peuple a consenti d'énormes sacrifices au cours des cinq ou six dernières années. Les gens n'ont-ils pas droit à un traitement juste et équitable de la part de leurs dirigeants? L'exploitation des contribuables en faveur des catégories exemptées de l'impôt ou qui n'acquittent qu'une taxe relativement faible, doit cesser. Le présent budget invite la critique à cause de ses faux-fuyants. Nous devons nous montrer francs envers la population et envers nous-mêmes. Nous devons avoir le courage de dire au peuple qu'il nous faut obtenir les revenus nécessaires à l'acquittement de nos obligations et que nous sommes disposés à prendre les mesures nécessaires en vue d'atteindre cette fin par des moyens justes et équitables.

La population dans l'ensemble aimerait que l'abattement à la base soit porté à \$1,500 dans le cas des célibataires et à \$3,000 dans le cas des hommes mariés. Pourquoi ne pas